



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 février 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Cinquième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

#### et autres questions d'organisation

### Ordre du jour provisoire

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statut du secrétariat du Forum.
4. Examen des progrès réalisés et des mesures à envisager.
5. Examen de l'efficacité du dispositif international concernant les forêts, mentionné au paragraphe 17 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social.
6. Paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts, à examiner sur la base de l'évaluation mentionnée à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, en vue de leur recommandation au Conseil, et par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale.
7. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes.
8. Dialogue multipartite.
9. Débat ministériel de haut niveau et dialogue au sujet des principes d'action avec les chefs de secrétariat des organisations internationales.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa cinquième session.



## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (voir E/5975/Rev.1), au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentants de ses membres un président et s'il y a lieu un certain nombre d'autres membres du Bureau. Conformément à la résolution 2000/35 du 18 octobre 2000 par laquelle le Conseil économique et social a créé le Forum, le Bureau est composé d'un président et de quatre vice-présidents (dont l'un fait également office de rapporteur) désignés selon le principe d'une répartition géographique équitable.

Le 14 mai 2004, à la première séance de sa cinquième session, le Forum a élu Manuel Rodríguez-Becerra (Colombie), Denys Gauer (France), Adam Craciunescu (Roumanie) et Francis K. Butagira (Ouganda) membres du Bureau pour sa cinquième session. L'élection du président et d'un vice-président d'un État d'Asie, ainsi que du rapporteur a été reportée à la séance ultérieure.

Le 25 janvier 2005, au nom des États d'Europe orientale, la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat qu'elle avait nommé Vasile Lupu (Roumanie) pour remplacer Adam Craciunescu à la vice-présidence du Bureau.

En conséquence, le Forum souhaitera peut-être élire au poste de président Manuel Rodríguez-Becerra (Colombie), dont la candidature a été proposée, et, au poste de vice-président d'un État d'Asie dont la candidature a été proposée, Rezlan Ishar Jenie (Indonésie), ainsi que le nouveau vice-président, d'un État d'Europe orientale dont la candidature a été proposée, Vasile Lupu (Roumanie), qui remplace Adam Craciunescu, et procéder également à l'élection du rapporteur de sa cinquième session.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, au début de chaque session, le Forum arrête son ordre du jour en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

#### **Documentation**

Ordre du jour provisoire (E/CN.18/2005/1)

### **3. Statut du secrétariat du Forum**

Le Forum sera saisi d'une note du Secrétariat concernant le statut du secrétariat du Forum, et notamment ses activités, son personnel et son budget.

#### **Documentation**

Note du Secrétariat sur le statut du secrétariat du Forum (E/CN.18/2005/\_\_\_)

#### 4. Examen des progrès réalisés et des mesures à envisager

Conformément à son programme de travail pluriannuel (voir la résolution 1/1 du Forum<sup>1</sup>), le Forum entreprendra, à sa cinquième session, un examen des progrès réalisés et des mesures à envisager. Le Forum sera saisi du rapport du Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour.

##### Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des progrès réalisés et des mesures à envisager (E/CN.18/2005/\_\_\_)

#### 5. Examen de l'efficacité du dispositif international concernant les forêts, mentionné au paragraphe 17 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social

Conformément à son programme de travail pluriannuel, à sa cinquième session, le Forum entreprendra un examen de l'efficacité du dispositif international concernant les forêts, mentionné au paragraphe 17 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social. Le Forum sera saisi du rapport du Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour.

##### Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'efficacité du dispositif international concernant les forêts (E/CN.18/2005/\_\_\_)

#### 6. Paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts, à examiner sur la base de l'évaluation mentionnée à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, en vue de leur recommandation au Conseil et, par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale

Conformément à son programme de travail pluriannuel, à sa cinquième session, le Forum examinera sur la base de l'évaluation mentionnée à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, les éléments d'un mandat pour l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts, en vue de leur recommandation au Conseil et, par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale.

Conformément à la décision 2003/299 du Conseil économique et social, du 25 juillet 2003, le Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts s'est réuni à New York du 7 au 10 septembre 2004. En application de la décision du Conseil, le Groupe spécial d'experts présentera son rapport sur la réunion à la cinquième session du Forum. Le Forum sera saisi des rapports du Secrétaire général et du Groupe spécial d'experts sur ce point de l'ordre du jour.

##### Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts, en vue de leur

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément n° 22* (E/2001/42/Rev.1), deuxième partie, chap. I, sect. B.

recommandation au Conseil et, par l'intermédiaire de ce dernier, à l'Assemblée générale (E/CN.18/2005/\_\_\_)

Rapport issu de la réunion du Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts, qui s'est tenue à New York du 7 au 10 septembre 2004 (E/CN.18/2005/2)

## **7. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes**

À sa première session en 2001, le Forum a décidé d'établir et de maintenir des contacts et des liens de coopération avec les membres du Partenariat pour la collaboration sur les forêts, la Commission du développement durable et les autres commissions techniques du Conseil, ainsi qu'avec les autres processus et organisations, institutions et instruments internationaux régionaux pertinents et de s'employer activement à promouvoir des synergies avec ces instances. Le Forum sera saisi d'une note du Secrétariat sur ce point de l'ordre du jour ainsi que du Document d'information sur le Partenariat pour la collaboration sur les forêts.

### **Documentation**

Note du Secrétariat sur le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes (E/CN.18/2005/\_\_\_)

Partenariat pour la collaboration sur les forêts – Cadre 2005 (E/CN.18/2005/INF/1)

## **8. Dialogue multipartite**

À sa première session en 2001, le Forum a noté l'intérêt des dialogues multipartites pour la progression de ses travaux et décidé que des dialogues intéressants les neuf grands groupes définis dans l'Action 21 se tiendraient lors de chacune des sessions, à compter de la deuxième. Il a été suggéré d'axer le dialogue de chaque session sur les questions inscrites à l'ordre du jour en demandant aux parties intéressées d'exposer leurs points de vue. Pour la cinquième session du Forum, après avoir consulté les grands groupes en ce qui concerne l'organisation du dialogue multipartite, le Bureau a décidé que le point 8 de l'ordre du jour intitulé « dialogue multipartite » sera intégré aux discussions plénières consacrées à tous les points de l'ordre du jour, y compris au débat ministériel de haut niveau.

### **Documentation**

Note du Secrétariat sur le dialogue multipartite (E/CN.18/2005/3) et additifs transmettant les documents de travail présentés par les différents grands groupes

## **9. Débat ministériel de haut niveau et dialogue au sujet des principes d'action avec les chefs de secrétariat des organisations internationales**

Dans sa résolution 2000/35 le Conseil économique et social a décidé que le Forum organisera un débat ministériel de haut niveau pendant deux ou trois jours, qui comprendra un dialogue au sujet des principes d'action avec les chefs de secrétariat des organisations participant au Partenariat pour la collaboration sur les forêts. Conformément au programme de travail pluriannuel du Forum, le deuxième débat ministériel de haut niveau aura lieu au cours de la cinquième session. Par ailleurs, le Forum souhaitera peut-être, au titre de ce point de l'ordre du jour, formuler une réponse au Conseil qui lui demande dans sa résolution 2004/44 du

22 juillet 2004, intitulée « Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies » d'apporter son concours à la préparation de la contribution du Conseil à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général sur le débat ministériel de haut niveau et le dialogue au sujet des principes d'action avec les chefs de secrétariat des organisations internationales (E/CN.18/2005/\_\_\_)

Rapport du Secrétaire général sur les liens entre les forêts et les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire (E/CN.18/2005/\_\_\_)

#### **10. Questions diverses**

Le Forum souhaitera peut-être examiner toutes les questions qui pourraient faire l'objet d'un débat dans le cadre de ce point.

#### **11. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa cinquième session**

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa session.

---